Bulletin Municipal

ORCIER

Année 2020-2021

EDITORIAL DU MAIRE

Lors des élections de mars 2020, vous nous avez accordé votre confiance dans un climat bien particulier de crise sanitaire. Notre prise de fonction n'a pu débuter que le 26 mai 2020 sans disposer des éléments nous permettant de connaître avec précision la situation de notre commune. Nous avons ainsi été d'emblée confrontés à de nombreux enjeux auxquels la gestion de la pandémie et la protection prioritaire de nos habitants sont venus, s'ajouter dans un contexte de bouleversement de nos modes de vie, de travail et de nos liens sociaux. Nous avons relevé ces défis, tout en constatant les difficultés liées à des connexions numériques et de téléphonie mobiles trop souvent insuffisantes pour permettre à nos habitants et à nos entreprises de communiquer et de travailler à distance dans de bonnes conditions.

Dans ces circonstances difficiles, toute l'équipe municipale s'est aussitôt engagée avec détermination pour réaliser les objectifs pour lesquels vous nous avez élus et faire d'ORCIER une commune bien gérée, tournée vers une modernité adaptée à notre cadre rural, mettant en place des projets municipaux réfléchis et conformes aux valeurs de solidarité, d'écologie et d'efficacité qui nous animent et en vertu desquelles l'éducation de nos enfants, l'entretien et la vie communale, la culture et le sport figurent parmi nos priorités.

Ce changement de cap nous a conduit à restructurer les services de la mairie en modernisant et simplifiant les tâches, cette réorganisation majoritairement bien acceptée par le personnel a évité le recrutement d'une personne supplémentaire au secrétariat prévue à notre arrivée. Pour vous faciliter démarches, informations et communications, notre site internet a entièrement été revu et vous pouvez désormais suivre l'actualité, consulter les informations nécessaires ou télécharger documents et imprimés. D'autres améliorations sont prévues.

Je remercie :
Pour leurs conseils, soutiens et aides :

Monsieur Richard-Daniel BOISSON Sous-Préfet,
Madame Marion LENNE Députée,
Monsieur Christian MONTEIL Président du Conseil Départemental,
Madame Patricia MAHUT et Monsieur Richard BAUD, conseillers départementaux,
Madame Astrid BAUD-ROCHE Conseillère Régionale,
Monsieur Christophe ARMINJON, Président de THONON-AGGLO,
Mes collègues Maires
Toute l'Equipe Municipale, ainsi que les agents communaux, pour l'immense travail réalisé et notamment pendant mon hospitalisation et l'absence de la moitié de l'effectif du personnel, tous touchés par la Covid 19.

Mais, après 8 mois seulement depuis le début effectif de notre mandat, nous n'en sommes qu'au commencement de nos actions et nous entendons bien poursuivre et développer celles-ci en étant toujours attentifs à vos demandes, souhaits et remarques.

Et avec Antonio Machado, rappelons-nous que : « Le chemin se fait en marchant » !

Catherine Detraz Martinerie

Malgré cette période difficile, et l'impossibilité d'organiser la traditionnelle cérémonie des voeux, l'ensemble du Conseil Municipal de la commune d'Orcier se joint à moi pour vous souhaiter

Nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour l'année 2021

Le maire, Catherine Martinerie

Les cartes de vœux distribuées à nos anciens ont été réalisées par les enfants du périscolaire ainsi que toutes les décorations du sapin de Noël de la place, la structure ayant été fabriquée et offerte par la société PLANCHAMP, Nadine Cousin notre Conseillère Municipale a décoré la mairie et la place avec l'aide des agents techniques. Nous les remercions tous.

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 mars 2020, la liste « Orcier 2020 » a été élue. Le nouveau Conseil Municipal a été installé le mardi 26 mai 2020 en raison de la crise sanitaire.

Catherine Martinerie a été élue Maire à l'unanimité.

Catherine
MARTINERIE DETRAZ
Maire

ADJOINTS

1er Adjoint
Marie-Christine
MICHAUD CADDOUX

FINANCES

2ème Adjoint
Jean-Claude CRÉPY

TRAVAUX

3ème Adjoint
Fabienne GUESDON

URBANISME

4ème Adjoint
Isabelle DETRAZ

AFFAIRES SCOLAIRE
ET SOCIALES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Michel ROSSINELLI

Maud CARRAUD

Joseph BERTHE

Nadine COUSIN

Romain FILLION

Éric MERCIER

Valérie GALLAY TOURNIER

Julien PAGNEUX

Sophie MAITRE

Geoffrey TOURNIER

COMMISSIONS MUNICIPALES 2020-2026

FINANCES
Mme Catherine MARTINERIE, Maire et Présidente
Mme Marie-Christine MICHAUD, Maire-Adjointe déléguée
M. Jean-Claude CREPY.

URBANISME
Mme Catherine MARTINERIE, Maire et Présidente
Mme Fabienne GUESDON, Maire-Adjointe déléguée
Mme Marie-Christine MICHAUD
M. Jean-Claude CREPY
M. Romain FILLION
M. Julien PAGNEUX
Mme Maud CARRAUD
Mme Valérie GALLAY

TRAVAUX D'ENTRETIEN, VOIRIE, RESEAUX, BATIMENTS COMMUNAUX, TRAVAUX NEUFS
M. Jean-Claude CREPY, Maire-Adjoint délégué et Président
M. Julien PAGNEUX
M. Romain FILLION
M. Eric MERCIER
Mme Fabienne GUESDON
M. Michel ROSSINELLI

ANIMATION, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET PATRIMOINE
Mme Sophie-Hélène MAITRE, Présidente
Mme Maud CARRAUD
Mme Valérie GALLAY
Mme Nadine COUSIN
M. Geoffrey TOURNIER
Mme Isabelle DETRAZ
M. Joseph BERTHE

COMMISSION SCOLAIRE
M. Joseph BERTHE, Président
Mme Catherine MARTINERIE, Maire
Mme Isabelle DETRAZ, Maire-Adjointe déléguée
Mme Maud CARRAUD
Mme Valérie GALLAY
Membres du Conseil d'école :

Titulaires :
M. Joseph BERTHE
Mme Maud CARRAUD.

Suppléants :
Mme Valérie GALLAY
Mme Isabelle DETRAZ, Maire-Adjointe déléguée

ENVIRONNEMENT (sentiers, agriculture, forêt, rivières)
M. Romain FILLION, Président
M. Julien PAGNEUX
M. Jean-Claude CREPY, Maire-Adjoint délégué.
M. Geoffrey TOURNIER
M. Eric MERCIER
Mme Nadine COUSIN
M. Michel ROSSINELLI

INFORMATION ET COMMUNICATION/ Bulletin municipal
M. Joseph BERTHE, Président
Mme Catherine MARTINERIE, Maire
M. Michel ROSSINELLI
Mme Marie-Christine MICHAUD

PERSONNEL COMMUNAL
Mme Catherine MARTINERIE, Maire et Présidente.
M. Michel ROSSINELLI
M. Jean-Claude CREPY
Mme Marie-Christine MICHAUD
Mme Isabelle DETRAZ
M. Joseph BERTHE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (Commission d'ouverture des plis)

Titulaires :
M. Jean-Claude CREPY
Mme Marie-Christine MICHAUD
M. Julien PAGNEUX

Suppléants :
M. Eric MERCIER
M. Romain FILLION
M. Geoffrey TOURNIER

REPRÉSENTANT AU SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SYANE) :
M. Michel ROSSINELLI
Elu également au sein du comité du SYANE

LES FINANCES

A notre prise de fonction nous avons découvert un budget prévisionnel équilibré par la vente hypothétique de la Ferme Berne. Cette vente représentait un montant de 250 000 euros soit 30 % du budget des recettes réelles d'investissement.

Mais en fait aucun élément ne permettait d'inscrire cette vente dans les recettes en opposition flagrante avec le principe de sincérité des comptes.

Le budget ne reflétait pas la réalité (subventions oubliées, compensations démesurées, Fonds de compensation de TVA pour un montant de 91 923 euros non réclamé à notre arrivée, etc…)
Les travaux de la place et du clocher représentant près d'un million d'euros ont été approuvés, marchés signés et travaux commencés par l'ancienne équipe.
Seuls 100 000 euros de travaux ont pu être stoppés et ce n'est pas moins de 600 000 euros de travaux supplémentaires programmées de voirie, jardin de l'église, jeux de boules etc… que nous avons gelés pour entreprendre des travaux plus urgents de sécurité sur nos bâtiments communaux.

Une réflexion sur la priorité des investissements a été réalisée et un budget équilibré sera établi pour l'année 2021.
Concernant l'attribution de subventions sur l'année 2020, une seule a été votée à l'APE, décision prise au vu des problèmes budgétaires et des surcouts engendrés par la covid 19.

Nous avons également activé les dossiers de demande de subventions de la crue de 2018 qui ont abouti à la récupération de plus de 100 000 euros.

URBANISME A SAVOIR

Avant de commencer tous travaux ….
Clôtures, haies, réhabilitations, piscines même hors sol , ravalements, extensions et ou création, etc.
Il convient de consulter le PLU de la commune sur le site : www.orcier.fr , rubrique « vos démarches » ou sur le site de Thonon agglomération www.thononagglo.fr, rubrique Urbanisme/Orcier.

Qu'est ce qu'une déclaration préalable de travaux (DP) ?
Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation de travaux nécessaire pour les travaux non soumis à permis de construire (PC).
La DP permet à la mairie de vérifier que votre projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur.

Quels documents fournir pour une DP ?
Dans tous les cas, vous devez fournir :
1 Un plan de situation du terrain : disponible sur le site : www.cadastre.gouv.fr , il permet de connaître la situation du terrain dans la commune, afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent, selon la zone où se situe votre projet (échelle, à minima 1/1000eme : 1mm=1m)
2 Un plan de masse des constructions : disponible sur le site : www.cadastre.gouv.fr , (à l'échelle 1/200° : 5mm=1m), il présente le projet dans sa totalité et permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a.

Informations importantes à indiquer sur le plan masse : cotations du bâti existant et cotations du projet, emprise au sol (surface) du bâti existant et du projet, cotation des distances par rapport aux limites de propriété, hauteurs, surface d'espaces verts, nombre de places de stationnements, etc.
3 Aspect de l'existant avant les travaux (photos de l'aspect extérieur existant dans son environnement) : photos de loin et de près avant les travaux
4 Une représentation de l'aspect extérieur du projet : photo-montage, 3D, ou croquis, permettant d'apprécier le projet final dans son environnement.
5 Une notice explicative indiquant les matériaux et teintes prévues au projet.
6 Le Cerfa n°13404*07 pour déclaration préalable, qui peut être retiré en mairie ou est téléchargeable sur le site www.service-public.fr.
Fournir le nombre d'exemplaire adéquat selon vos travaux (deux exemplaires à minima).

Documents cerfa pour les demandes de permis de construire :
Cerfa n° 13406*07 pour les permis de construire pour villas individuelles et ses annexes.
Cerfa n°13409*07 pour les permis autres que pour les villas individuelles et annexes

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Catherine
MARTINERIE DETRAZ
Présidente

Isabelle DETRAZ
Vice-Présidente

MEMBRES

Maud CARRAUD

Eric MERCIER

Valérie GALLAY

REPRÉSENTANTS EXTÉRIEURS

Johanne ATALAPHE

Aurélie DUCRUET

Catherine GALLIARD

Chantal RIVET

ACTIONS DU CCAS

Les membres du CCAS sont rentrés en action auprès des personnes âgées ou fragiles notamment pendant la canicule. Pour notre première prise de contact, chaque bénéficiaire a reçu une carte avec les coordonnées de leur référant au sein du CCAS. Au cours de ces visites, nous avons pu entendre leurs inquiétudes et répondre à leurs attentes, plusieurs familles ont sollicité notre aide.
Pour les plus fragiles, un suivi régulier a été mis en place et des visites en maison de retraite ont été organisées.

REPAS DES AINES

En raison de la Pandémie et en solidarité avec nos commerces, nous avons distribué dans le respect des gestes barrières, un repas festif aux plus de 75 ans. Ce dernier a été réalisé par le PESE LAIT et Le VIEUX PECHER.

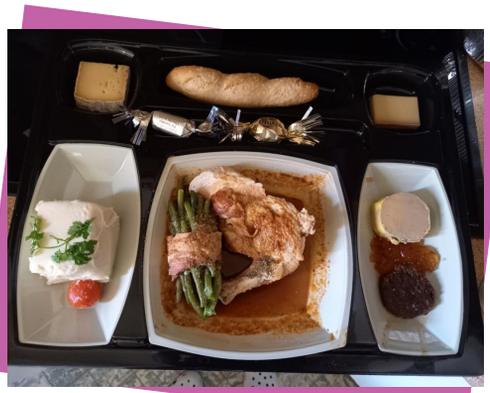

OCTOBRE ROSE

La municipalité a proposé aux professeurs des écoles de faire participer les enfants de la maternelle au primaire au projet de décoration de la place du village pour « Octobre Rose ».
Le CCAS ainsi que les institutrices ont travaillé ensemble afin de mener à bien ce projet.

Les enfants ont pu dévoiler leurs talents artistiques au travers de décorations dans le thème avec des messages d'amour et de courage. Les enfants ont été sensibilisés à la lutte contre le cancer du sein.
Tous concernés, tous mobilisés.
Ensemble, nous sommes plus forts.

Accompagner les populations fragilisées : 3 services coordonnés par le CIAS

- Portage de repas à domicile : un service adapté au besoin de tous

Un repas complet livré à domicile pour chaque jour de la semaine*, c'est ce que propose le CIAS de Thonon Agglomération sur 24 des 25 communes de l'agglomération (à Thonon, le service reste assuré par le CCAS de la commune). Les repas sont réceptionnés et livrés par le personnel intercommunal. Variés et complets, ils comprennent une entrée, un plat principal, un laitage ou un fromage, un dessert, du pain et une soupe pour le soir.
A la demande, les menus peuvent répondre à certaines exigences du type « régime sans sel ». Le service se caractérise par une grande souplesse. Aucune régularité dans la commande des repas n'est exigée pour adapter le service aux besoins réels de la population.
Le portage de repas à domicile est destiné à toute personne âgée, malade, handicapée ou en difficulté provisoire. Le tarif de vente d'un repas aux bénéficiaires est de 9 euros, transport compris.

- Aide à domicile

Sur 24 des 25 communes de l'agglomération
(à Thonon, le service d'aide à domicile reste coordonné par le CCAS de la commune), le service d'aide et d'accompagnement à domicile s'adresse aux seniors, aux personnes porteuses d'un handicap, malades ou isolées quel que soit leur âge. Assuré par un personnel qualifié conformément à un plan d'aide élaboré préalablement à son intervention, le service s'adapte à chaque situation de manière à répondre le plus justement possible aux besoins du bénéficiaire en respectant deux objectifs :

> assurer un accompagnement à la vie quotidienne et maintenir un lien social : aide à la toilette, au lever et au coucher, habillage ; préparation et aide à la prise en charge des repas ; accompagnement à la marche, aux courses ; entretien du lieu de vie et du linge ; maintien d'une relation régulière entre la personne aidée et l'extérieur.

> rendre possible le choix de rester à domicile (7/7 jours) : notamment avec la garde itinérante de nuit.

-Panier alimentaire

Distribués tous les jeudis après-midi aux familles en difficulté, sur recommandation de l'assistante sociale (Antenne de Perrignier) grâce à une convention avec la Banque Alimentaire de Haute-Savoie.

PRATIQUE

Le CIAS de Thonon Agglomération, une équipe à votre écoute :
- Domaine de Thénières – 74140 Ballaison
  www.thononagglo.fr
- Un numéro de téléphone unique : 04 50 31 25 00
- Horaires d'accueil téléphonique : 8h30/12h – 14h/17h

Hommage à une figure de notre commune Odette CHARRIERE notre doyenne, qui aurait eu 100 ans en mai est décédée le 13 janvier 2021.
Merci pour tous ses célèbres «bananons» si généreusement offerts et toutes les histoires racontées sur la vie du village qu'elle n'a jamais quitté.
Nos pensées vont à toute sa famille.

REMERCIEMENT

Suite à la tragédie, qui nous a frappée, nous tenons à vous remercier chaleureusement, pour toute l'aide et le soutien que vous nous avez apporté .

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Chantal & Jacky BOUJON

ORCIER : SORTIR ENFIN DE LA MISÈRE NUMÉRIQUE !

«Allo Opératrice ?»

Depuis notre entrée en fonction, nous nous sommes mobilisés pour obtenir des améliorations rapides en matière de téléphonie et d'Internet. En effet, la situation dans ce domaine n'est pas brillante dans notre commune depuis des années et nombre d'habitants s'en plaignent à juste titre. Le réseau ADSL a été laissé à l'abandon et fonctionne très mal en de nombreux endroits.
Quant aux opérateurs de téléphonie mobile présents dans la commune, ils étaient loin d'offrir des prestations à la hauteur de leurs engagements, notamment celui de couvrir tout le pays avec la 4G d'ici à la fin 2020. En réalisant, en juillet et août 2020, des tests sur l'ensemble du territoire de notre commune, nous avons constaté que ni SFR, ni Orange, n'assuraient une telle couverture générale.
Au contraire, entre les zones blanches, les coupures réitérées, l'impossibilité de mener une visio-conférence ou de faire du télétravail en ces périodes de confinement, force était de constater que, tant pour l'ADSL que pour la téléphonie mobile, nous subissions une misère numérique qui entrave nos concitoyennes et nos concitoyens, ainsi que nos entreprises, dans des activités de communication indispensables.

Comme la très grande majorité des communes de notre département, Orcier a délégué sa compétence en matière d'énergies et de communications à un établissement public : le Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) est un syndicat mixte constitué de communes, d'intercommunalités et du département qui a pour mission de nous fournir des infrastructures et des services adaptés dans ses domaines de compétence en accompagnant les collectivités du territoire. Le problème était que notre commune n'a, semble-t-il, jamais eu de représentant au Comité du Syane et que sa voix et ses intérêts n'y ont donc pas été défendus. Ce qui explique sans doute que des communes aux alentours d'Orcier vont bénéficier de la fibre optique avant nous.
Encouragé par Madame le Maire, Mr Rossinelli a présenté sa candidature au Comité du Syane et a été élu le 1er septembre 2020 dans cette instance.
Mais, le 10 juillet 2020 déjà, nous nous sommes plaints de notre misère numérique auprès du Président du Syane en lui adressant un dossier documenté de nombreux tests effectués sur tout le territoire communal par les membres du Conseil municipal et révélant les problèmes que nous subissons.
L'attention de la Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains a été attirée et une séance s'est tenue le 11 septembre 2020, sous la direction de M. le Sous-Préfet Richard-Daniel Boisson, où les représentants de notre commune ont pu exprimer de manière circonstanciée nos doléances aux représentants du Syane. A cette occasion, nous avons déposé un volumineux document intitulé « Allo Opératrice ? » qui est consultable sur le site de la Mairie d'Orcier (rubrique environnement).
Et, grâce au soutien de M. le Sous-Préfet et du concours précieux de M. François Ayma, Chargé de mission, nous avons obtenu que SFR intervienne et fasse des travaux qui viennent d'être achevés sur le pylône de la Mouille et qui, selon les premières constatations, améliorent l'étendue et la qualité de la réception de cet opérateur. Il n'en est pas de même pour l'instant d'Orange qui n'offre qu'une couverture d'une qualité globalement insuffisante, notamment et curieusement à proximité de son pylône de diffusion dans la zone artisanale, au mépris de ses obligations légales. Madame le Maire suit attentivement cette situation et fait remonter nos plaintes, celles des habitants et des entreprises, afin qu'Orange entreprenne rapidement des travaux indispensables pour améliorer la qualité de sa couverture.
S'agissant maintenant du déploiement de la fibre optique, nous avons obtenu du Syane l'assurance qu'Orcier était placé parmi les premières communes qui allaient bénéficier du déploiement de la fibre dans la nouvelle phase qui débute actuellement. Au début 2021, les études vont démarrer, lorsque les nouveaux marchés publics seront attribués, ce qui, selon les indications du Syane, sera le cas prochainement. Les retours d'études confiées aux prestataires du Syane sont attendus pour la fin du 1er semestre ou courant du 2ème semestre, selon le niveau des difficultés rencontrées. Et la fibre sera opérationnelle en 2022.
Bien entendu, nous suivrons attentivement ces développements et nous ne manquerons pas de vous en informer.

L'INFORMATIQUE

Aujourd'hui, nous sommes dans une ère digitale et notre mairie se doit de prendre ce virage numérique. En effet, les données que nous traitons sont sensibles et personnelles, il est donc important de les préserver et de les sécuriser car beaucoup de communes sont victimes d'attaques informatiques.

Nous devons donc faire tout notre possible pour protéger les données. De plus, l'Etat Français se digitalise, et nous devons également suivre ce mouvement pour rendre accessible des services aux concitoyens.
Par conséquent, nous avons entamé la digitalisation de la mairie en passant sur Microsoft Office 365.
D'ailleurs, l'un des premiers impacts directs de cette digitalisation pour les citoyens d'Orcier, est de visualiser le planning des salles de la commune (salle des fêtes et des associations).

Nous avons également constaté que le système téléphonique actuel était désuet et nous allons nous doter d'un standard téléphonique. Ce dernier permettra aux agents administratifs d'avoir un vrai outil adapté à leur utilisation et aux administrés de pouvoir contacter la mairie de manière plus sûr et respectueux de leur temps. Aucun message ne sera oublié.

Ces derniers temps ont mis en évidence des lacunes d'outil de télécommunication et un besoin de se munir de système de visioconférence. Ainsi dans la salle du conseil sera installé un système de ce type adapté au besoin.

Lors d'un mariage international, une liaison regroupant 3 continents via Microsoft Teams a pu être organisé. Les mariés ainsi que leurs invités étaient ravis.

Cette migration numérique va prendre du temps, car derrière chaque ordinateur, se cache un utilisateur qu'il faut aussi accompagner dans ce changement.

SERVICES

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre commune :

Madame VULLIEZ Marie ORTHOPHONISTE
Tél. : 06 87 85 68 89
Enfants : langage oral et écrit - logico-maths - bégaiements - trouble de l'oralité
Adultes : pathologies traumatiques - neurologie

Madame VIOLET Julie KINESITHERAPEUTE
Tél. 07 68 49 63 30
Jours de consultation :
mardi, mercredi et jeudi de 8 h30 à 19 h

Ces deux cabinets sont installés au 10 chemin des Crêts à Orcier

RAPPEL DU CABINET INFIRMIER

Madame MICHEL Christelle
Madame NEMOZ Patricia
22 route du Col du Feu
ORCIER
Tél. 04 50 73 93 50

TRAVAUX

Outre les nécessaires travaux d'entretien et les petites réparations liés à la bonne marche de la commune, voici les principales actions menées sur le front des travaux :

Hangar communal :

Il a été procédé à la mise aux normes et à la sécurisation de plusieurs éléments du hangar : Installation de rayonnages métalliques afin de sécuriser le stockage vertical en remplacement des anciens échafaudages en bois non sécurisés, remplacement de l'ancien compresseur datant de 1991 par un compresseur neuf, remise en état de la remorque, dont le remplacement des feux de signalisation et la réfection du circuit hydraulique qui actionne les freins, remplacement de l'ancienne cuve à mazout et de la structure « lit superposé » par une cuve normalisée (double paroi), permettant ainsi un meilleur contrôle de la distribution du mazout, remplacement du radiateur électrique du container qui présentait un danger de court-circuit, etc.

Bibliothèque :

A la suite d'un contrôle sécurité avec les pompiers l'accès de la bibliothèque aux élèves des classes maternelles, a dû être interdit, en accord avec la réglementation en vigueur. Nous avons aussi procédé aux travaux de mise aux normes, comme recommandé lors de la visite de contrôle.

Clocher :

Après cinq mois de retard pris en début d'année par une des entreprises pour installer l'échafaudage, les travaux de réfection du clocher se sont achevés en octobre, à l'exception de son éclairage extérieur : en effet, une colonie de chauve-souris, non identifiée lors des études initiales, réside dans le clocher, et la loi n'autorise pas l'éclairage dans ce cas pour protéger ces petits mammifères. Cette sage décision a été saluée par la ligue protectrice des oiseaux.

Centre du village :

Les travaux du centre du village sont en cours d'achèvement, pénalisés par le retard des travaux du clocher et un redimensionnement du rond-point central du à une mauvaise estimation initiale des limites entre parcelles publiques et privées. En effet, au moment de démarrer les travaux du rond-point, nous avons constaté que le projet initial validé par l'ancienne municipalité empiétait sur le domaine privé d'un particulier. Outre les conséquences légales que cela aurait pu générer, c'est l'ensemble du projet qui risquait d'être remis en cause. Finalement, une solution a pu être trouvée en redimensionnant le rond-point central et en le déplaçant légèrement sans que cela ne nuise à l'équilibre et à la sécurité du projet. Des modifications ont été également apportées pour la sécurité des piétons et la régularisation du foncier est en cours.

École - Logements - Salle Polyvalente :

Un audit technique de la chaufferie, de la ventilation et de la production et distribution de l'eau de l'école, des logements et de la salle polyvalente a été mandaté auprès de la société Projectec en juillet. Les conclusions de cet audit ont mis en avant un nombre important de déficiences tant réglementaires que de confort, pour un coût total de plus de **330 000 Euros.** Étant donné la situation financière de la commune, une liste de priorité a été établie en accord avec Projectec afin de corriger les déficiences les plus urgentes, avec un début de travaux prévu pour le premier semestre 2021. Ainsi, dans un premier temps, le bouclage de la production et de la distribution d'eau chaude des réseaux existants sera effectué, et l'installation de ventilations double flux sera réalisée dans la classe maternelle, dans la salle de cantine et dans la salle polyvalente. L'eau chaude a été rétablie après plus de deux années de dysfonctionnement dans les sanitaires de la classe maternelle.

Pèse-lait :

Plusieurs interventions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation au restaurant-bar « Le Pèse-Lait », contribuant non seulement à une mise aux normes obligatoire, mais aussi à une amélioration du confort des usagers : Ainsi, entre autres interventions, le sol et le mur de la réserve jouxtant la cuisine ont été carrelés, dans le respect des normes d'hygiène, les branchements électriques circulant dans le grenier et le rail électrique situé entre les deux salles ont été mis aux normes, un adoucisseur d'eau a été branché.

La grotte aux Loups :

Suite à l'affaissement de la plateforme sur le ruisseau de la Grotte aux loups aux Grands Champs, un empierrement a été réalisé avec la réalisation d'une barrière de sécurité.

TRAVAUX EN 2021

Les travaux projetés concernent les hameaux de Jouvernaisinaz et des Granges sur la commune d'Orcier.

Initialement ce projet prévoyait uniquement les travaux d'extension du réseau d'eaux usées depuis Jouvernaisinaz pour raccorder les effluents sur la station d'épuration de Thonon afin de lutter contre la pollution du Pamphiot et protéger le captage d'eau potable des Chambrettes.

A la suite d'investigations sur le réseau communal d'eaux pluviales existant, il s'est avéré que celui-ci était très peu profond et en très mauvais état. Il a donc été prévu de le remplacer dans les secteurs où il ne résistera pas à l'intervention pour la création d'un réseau d'eaux usées, essentiellement sous les routes communales.

Les travaux sur le réseau d'eau potable consistent à :

- Renouveler une conduite d'adduction d'eau potable datant de 1936, ce qui laisse présager une vétusté avancée. Il est donc prévu de renouveler cette canalisation et de la positionner sous un chemin rural public, en parallèle du réseau d'eaux usées.
- Renouveler une conduite de distribution d'eau potable (entre Jouvernaisinaz et les Chambrettes) afin de limiter les casses et les fuites et améliorer le rendement du réseau.

Les prestations prévues au marché sont les suivantes :

- La création de deux réseaux d'assainissement depuis la route des Granges vers Jouvernaisinaz/Charmoisy et vers Les Chambrettes/Trossy
- 3545 ml de canalisation gravitaire d'eaux usées,
- La réalisation de 50 branchements d'assainissement jusqu'en limite du domaine public/privé des propriétés.
- Le renouvellement d'une canalisation d'eaux pluviales dans le hameau des Granges
- 110 ml de canalisation gravitaire d'eaux pluviales,
- 300 ml de fossé à profiler.
- Le renouvellement d'une canalisation d'adduction d'eau potable
- 580 ml de canalisation pression d'eau potable en fonte (en terrain à très forte pente),
- La réalisation d'une chambre de régulation.
- Le renforcement du réseau d'eau potable entre Jouvernaisinaz et les Chambrettes
- 1630 ml de canalisation pression d'eau potable,
- La reprise de 32 branchements d'eau potable.

Le démarrage des travaux est programmé après l'hiver, au mois de mars 2021 pour une durée de 18 mois.

Le montant total de l'opération s'élève à 2,6 M€ TTC totalement pris en charge par Thonon Agglomération.

PROJET ECOLE

La croissance des effectifs nous obligent à restructurer et agrandir l'école avec pour objectifs d'augmenter la capacité d'accueil, le confort et l'accessibilité du restaurant scolaire et de la halte garderie. Un restaurant scolaire pour 100 repas en deux services, une halte garderie et un préau seront créés dans une première phase suivi de la création d'une classe supplémentaire sous le préau de la maternelle tout en retravaillant l'organisation des circulations vers les salles d'enseignement.

ENVIRONNEMENT ET CHEMIN

Depuis le début du mandat, la commission Environnement inscrit la commune dans une dynamique de développement durable. La précédente municipalité ayant souscrit à la Charte Zéro Phyto, nous avons à cœur de continuer dans ce sens. Ainsi, nous proposons à la population un entretien des espaces verts de la commune sans produits nocifs et un fleurissement responsable en faveur de la biodiversité. Après avoir été interpellé sur l'état du cimetière qui était dans un état laissant à désirer, nous avons entrepris dans le respect de la Charte Zéro Phyto, un désherbage mécanique. Celui-ci a été sous-traité à l'entreprise Berthet Paysage permettant aux agents techniques de reprendre la main sur les herbes folles et de mettre en place un protocole de nettoyage excluant le désherbage chimique des allées du cimetière.

Par ailleurs, la politique de fleurissement municipal a changé cette année. Nous avons choisi des plantes mellifères, riches en nectar pour inviter les abeilles et papillons à butiner permettant ainsi d'assurer la pollinisation. Dans un esprit écologique, nous avons volontairement abandonné les fleurs annuelles pour les remplacer par des plantes vivaces.

La nature prenant son temps, cette année la floraison n'était pas à son maximum (nous avons planté tard à cause du confinement) mais ces plantes seront encore là, l'année prochaine et s'épanouiront.
Au-delà d'être esthétiques, les plantes vivaces offrent de nombreux avantages :
• budgétaires: coût de fleurissement divisé par deux cette année, interventions moins fréquentes des agents municipaux.
• écologiques: fleurs pérennes, consommation d'eau réduite, plus résistantes aux maladies et aux conditions climatiques.

CHEMINS

Soucieux de proposer le meilleur agrément possible pour les nombreux utilisateurs des chemins, un audit est en cours.
Certains tronçons des chemins ruraux sont en attente d'être inscrit au schéma directeur du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée) par Thonon Agglomération, permettant un balisage et un entretien régulier.
Des travaux de nettoyage ont eu lieu par nos agents afin de rendre praticable certains segments qui ne le sont plus ou difficilement.

Chemin de Terre Noire

Fin juin, l'entreprise EMC a entrepris les travaux pour réhabiliter ce chemin détruit par la crue de 2018.

Chemin de Trécout

En novembre, un nouvel éboulement du chemin de Trécout s'est produit. Grâce à une subvention exceptionnelle du département, les travaux ont été très vite réalisés par l'entreprise accro-BTP.

D'ici l'horizon 2021 – 2022 une concertation avec la population aura lieu concernant le partage de chemins (piétons, VTT, Quad etc..) ainsi que des actions favorisant la biodiversité.
Nous poursuivons la dynamique initiée afin de rendre notre commune ancrée dans le développement durable et favoriser le bien-être commun.

L'école est un pilier pour un village comme Orcier. C'est pourquoi, nous privilégions le bien-être des enfants mais également du personnel qui interagit avec eux. Tout d'abord, nous avons observé le fonctionnement de l'école et pris connaissance des pratiques avec les agents. Puis, nous avons réactualisé les temps de chaque agent afin qu'ils correspondent au mieux à la réalité. Ce réajustement n'est que de quelques heures, mais il nous permet de préparer les temps périscolaires avec les agents et d'accroitre la cohésion d'équipe.
Le contrat du prestataire de la cantine se terminant durant l'été 2020, nous avons fait un appel d'offre pour choisir un nouvel acteur. Nous avons opté pour la qualité, la gourmandise et le respect de la loi EGALIM. De ce fait, nous avons retenu le groupe ELIOR qui a répondu à nos attentes et au prix du repas. Ce dernier a été réévalué à 5,00 €, quel que soit le régime alimentaire.
La cantine est un lieu où le gaspillage est omniprésent aussi bien du côté des enfants que du prestataire. Nous allons donc mettre en place un système de compostage afin de revaloriser les déchets et en parallèle, nous allons sensibiliser les élèves aux gaspillages et aux impacts de ce dernier sur notre environnement.
Par ailleurs, nous avons constaté que la cantine ne répond pas aux normes actuelles pour servir au mieux les repas et la salle du BCD n'est plus adapté au périscolaire. Par conséquent, nous avons lancé un projet d'extension de l'école. Celui-ci vise à restructurer les locaux pour le périscolaire mais également à améliorer la répartition des locaux scolaires. Dans cette démarche, nous avons inclus le personnel enseignant, les agents de terrain ainsi que les parents qui ont pu consulter le projet sur le site internet de l'école.
Ensuite, pour faciliter la gestion du périscolaire, les inscriptions de la cantine et le paiement des factures se font à l'aide du logiciel E-Ticket. Il nous permet de faciliter la gestion des commandes et offre une plus grande flexibilité aux parents.
En outre, le périscolaire étant un temps important pour les enfants, nous devons le rendre ludique. De ce fait, nous envisageons de créer un espace dit « temps calme » où l'enfant pourra s'il le souhaite, faire ses devoirs en totale autonomie (ce ne sera pas une étude dirigée) ou tout simplement lire des livres dans le calme et le silence et un espace animation. Celui-ci sera de 45 minutes autour de la littérature et de la culture. Nous voulons vraiment orienter le temps périscolaire sur des activités diverses et variées pour l'épanouissement de nos enfants.
Enfin, nous tenons à remercier le travail exceptionnel et le professionnalisme des agents. C'est-à-dire Caroline, Sandrine, Manoëla et Céline qui font leur possible pour respecter le protocole sanitaire et maintenir un lieu sain pour les enfants.

109 élèves ont repris le chemin de l'école :
42 élèves en maternelle et 67 élèves en élémentaire, répartis sur 2 classes maternelle PS-MS-GS
et 3 classes élémentaire :
CP-CE1 - CE1-CE2 et CM1-CM2.

La reprise de l'école a été bien préparée avec de nouvelles consignes pour renforcer la sécurité face à l'épidémie de covid 19, un travail d'équipe en concertation avec les enseignantes et les parents d'élèves, tout le monde respecte bien les protocoles qui évoluent régulièrement.

Départ des CM2 pour le collège

La municipalité a offert aux élèves de CM2 en fin d'année scolaire deux livres et une clé USB pour leur départ vers le collège.

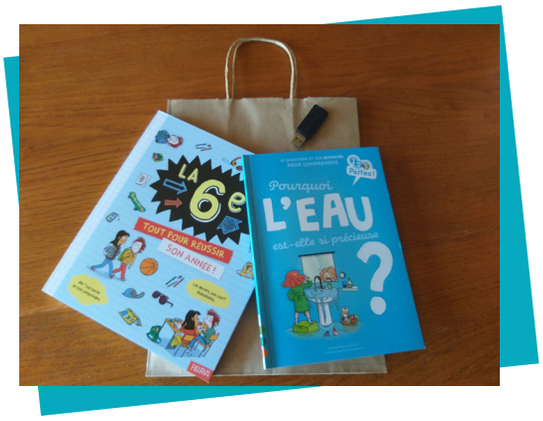

En raison des contraintes sanitaires et des mesures qui sont sans cesse renouvelées, il nous est difficile de proposer à l'heure actuelle de nouvelles activités ou manifestations. Cependant, pour répondre aux mieux à vos attentes, et à vos aspirations, nous vous avons fait parvenir un sondage sur vos besoins en activités sportives et culturelles pour lequel nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous répondre.

Il ressort de ce sondage qu'un certain nombre d'entre-vous serait intéressé :

- Pour les activités sportives : par des cours de pilate, de stretching, de danse adultes-enfants, de gymnastique et de marche nordique.
- Pour les activités créatives, de loisirs : La demande se porte sur la couture, le tricot, la peinture et les jeux de société. Dès la fin de la crise sanitaire, nous ferons de notre mieux pour mettre en place des soirées et/ou après-midi tricot, couture, jeux de sociétés.

D'ailleurs, nous remercions le Foyer Rural qui depuis quelques années, maintient avec bonheur son activité Badminton, composée de joueurs motivés et fidèles. Le Foyer Rural souhaiterait également proposer de nouvelles activités et est prêt à étudier toute proposition tout en restant sur un principe d'animateurs Bénévoles.
Selon vos centres d'intérêt, vos talents, vos envies (jeux de société ou stratégie, atelier d'écriture, marche à pied, etc...), vous pouvez leur en parler en prenant contact à l'adresse mail suivante : foyerruralorcier@gmail.com

Ensuite, la bibliothèque lieu d'échange, d'enrichissement culturel, vous est à nouveau accessible aux horaires indiquées ci-dessous même si les contraintes existent et ne nous permettent pas de vous laisser lire sur place mais seulement d'emprunter.

- Lundi 15h30-18h30
- Mercredi 9h-12h et 14h-17h
- Samedi 10h-12h

Nous remercions nos bénévoles et notre agent qui vous y accueillent, qui vous conseillent et vous servent. N'hésitez pas à vous rendre à la bibliothèque, l'adhésion est gratuite, vous y trouverez de quoi nourrir votre âme quel que soit votre âge avec un large panel comme le roman, la BD, le manga, les revues… Malgré les contraintes liées au Covid-19, les bibliothèques du réseau se sont encore engagées pour le festival du premier roman ainsi que pour le prix littéraire de jeunesse « La Vache qui lit 2021 » en partenariat avec Savoie-Biblio.
D'ailleurs, l'offre aux ressources numériques de Savoie-Biblio est disponible gratuitement sur inscription auprès de la bibliothèque. Les usagers peuvent y trouver presse en ligne, auto-formation et vidéo à la demande sur : https://www.savoie-biblio.fr/numérique/

Enfin, les animations prévues en 2020 ont été déprogrammées, à l'exception de l'atelier « Bienvenue chez Pépé Ours », proposé le 25 juillet. La lecture champêtre de l'album « un nouveau printemps pour Pépé Ours » et le dessin collectif en extérieur orchestré par l'illustratrice Elodie Balandras, ont ravi les familles. Ce moment de partage et de convivialité autour du livre s'est achevé par une dégustation de miel offerte par Les Ruchers du Léman, apiculteur d'Orcier.

Si vous avez des idées, des envies littéraires, n'hésitez pas à les proposer, si vous aimez la lecture et si vous disposez d'un peu de temps, vous serez les bienvenus.
Bibliothèque HAL'PAGES : Tél : 04-50-2617-76
Email : bibliotheque@orcier.fr

En conclusion, la crise sanitaire a lourdement impacté le pôle loisirs-culture. Nous avons été confrontés à des ordres, des contre-ordres ce qui nous a empêché d'organiser un certain nombre de manifestations comme les lectures contées et une représentation théâtrale qui ont été annulées…

On espère tous sortir de cette crise sanitaire et de pouvoir répondre aux mieux à vos attentes.

L'A.P.E. d'Orcier réunit des parents volontaires et bénévoles qui souhaitent s'investir dans la vie de l'école au profit des enfants.
Notre capacité d'action dépend directement de la mobilisation des parents. En fonction des envies et des disponibilités de chacun, toutes les implications sont possibles. Cette année, c'est un groupe de 12 personnes qui se réunit chaque mois pour essayer de proposer des manifestations, dans une ambiance conviviale.

Grâce aux manifestations que nous organisons et la participation des parents d'élèves, nous récoltons des fonds qui permettent de financer les projets pédagogiques des équipes enseignantes : ski de fond, sorties spectacle à la MAL, ferme pédagogique, musée de la préhistoire …

En 2020, grâce au soutien du conseil départemental, nous avons pu investir dans un abri pour le matériel des enfants.

Un grand merci à Madame Patricia Mahut et Monsieur Richard Baud qui nous ont accompagnés dans ce projet.
Nous remercions également les entreprises de la commune pour leur soutien qui contribue chaque année à la réussite du Loto.
Pour 2021 , un nouveau projet verra le jour au sein de l'école. Une intervention que l'APE a voulu porter auprès de l'école afin d'inscrire les enfants dans un projet citoyen : SAVOIR ROULER À VÉLO

Ce projet permet aux enfants de 6 à 11 ans de :
- devenir autonome à vélo
- pratiquer quotidiennement une activité physique
- se déplacer de manière écologique et économique

Ce projet a été accueilli avec enthousiasme par l'équipe enseignante et devrait commencer dès le mois de mai 2021.
Nous vous remercions de votre soutien.

A.A.L.P. FOOT

En 2015, les clubs de l'AS Lyaud Armoy et du CSL Perrignier se sont regroupés pour réunir les catégories jeunes de foot (soit U15, U17 et U20). Puis, en 2019, le club d'Allinges nous a rejoints pour venir étoffer notre groupement.
Cela fait donc 5 ans qu'existe ce beau projet commun. Celui-ci n'aurait pas vu le jour, sans nos bénévoles qui ne comptent pas leurs heures de travail, nous en profitons pour les remercier chaleureusement.

De même, nous remercions la mairie d'Orcier qui nous prête gracieusement leur terrain municipal pour les entraînements.
Nous l'utilisons très régulièrement dans la semaine :
- le mardi et le jeudi pour les U17
- le mercredi pour les U15
- le vendredi pour les U20

Enfin, l'investissement de chacun, jeunes joueurs, éducateurs, bénévoles, dirigeants, sponsors confortent nos convictions que ce groupement est une belle réussite et nous espérons garder nos jeunes pour qu'ils puissent s'épanouirent dans le sport qu'ils aiment.

AALP en quelques chiffres :
1. Le nombre de licenciés est conséquent, nous avons :
- AS Lyaud Armoy : 203 licenciés + 1 équipe de vétérans
- Licenciés CSL Perrignier : 210 licenciés + 1 équipe de vétérans
- Licenciés Allinges : 230 licenciés

Soit un peu plus de 700 joueurs issus de communes notamment voisines comme Orcier, Draillant, Fessy, Cervens, Lully, Brenthonne…
2. Nous avons des entraineurs issus de chaque club qui encadrent nos 5 équipes

LA CHASSE

Durant la crise sanitaire, une autorisation exceptionnelle du Préfet a été donnée pour les battues aux sangliers et cerfs compte tenu des nombreux dégâts occasionnés sur le terrains cultivés par les agriculteurs. Une cellule de crise a été mise en place qui prévoit la prolongation de la chasse aux cerfs jusqu'à fin février.
Madame le Maire remercie Monsieur Mugnier, Président de la Fédération des Chasseurs de Haute Savoie invité en Mairie pour trouver une solution afin que tous les adhérents puissent chasser sur la commune dans de bonnes conditions.
Deux groupes ont ainsi été créés.

CLUB DES HOMMES OISEAUX THONON ORCIER

Fondé en 1974, le CHOTO est un des plus anciens clubs de vol libre de France(226 adhérents en 2020).
Ce succès est dû sans doute au décor somptueux, une vue imprenable sur le Léman d'un côté et le Mont Blanc de l'autre, depuis nos décollages et envol.

L'aérologie du site n'est pas compliquée, notre terrain de jeu est très accessible même pour des pilotes débutants. Preuve en est, les écoles de parapente de la région viennent régulièrement à Orcier faire voler leurs élèves, en condition calme du matin. Nous disposons d'un terrain d'atterrissage très grand et surtout sans obstacle. A noter un autre point fort, apprécié de tous, notre chalet avec buvette, réservé aux membres du club. Très appréciée également, la navette qui limite les va-et-vient de voitures sur la route des décollages.

Le CHOTO est propriétaire de trois beaux décollages :

- Le principal, celui des Couteaux, orienté N-E à N-O à une altitude de 1315m
- Très-Le-Mont à 1350m, orienté N-O à S-O
- La Chapelle des Hermones, réservé plutôt à nos adeptes du «marche et vol», orienté N, N-O à 1359m d'altitude.

Envie de découvrir ce bel endroit vu du ciel ! Nos biplaceurs se feront un plaisir de vous faire partager notre passion.
Les personnes à mobilité réduite sont également les bienvenues. Le club est équipé de tout le matériel nécessaire. Nos pilotes de biplaces ont suivi une formation Handi'vol.

Chaque année, à la mi-juin nous organisons un salon FLY & TEST qui a lieu à l'atterrissage des Grands Champs. Trois jours de fête et de convivialité pour tous, volants et non volants.
Pour les plus sportifs, nous organisons aussi une compétition amicale de marche et vol qui a lieu le dimanche matin.
Une vidéo de présentation du salon a été réalisée, de très belles images à regarder sans modération https://vimeo.com/384534713

COMITE DES FÊTES D'ORCIER

Le Comité des Fêtes d'Orcier n'a pas pu organiser de manifestation, au vu du contexte sanitaire.

L'équipe reste cependant mobilisée pour 2021 et travaille sur différents projets :

- Formation aux premiers secours PSC1 pour l'en semble des bénévoles de l'association.
- Vente de chocolats artisanaux pour Pâques.
- Fête de l'Eté « nouvelle formule » pour le dernier week-end du mois de juin.

CLUB AU FIL DU TEMPS

2020, année bien particulière aussi pour nos aînés qui n'ont pas pu se réunir durant plusieurs mois.
La suspension de leur activité est difficile mais nécessaire pour se protéger. Le CCAS et la bibliothèque ont maintenu le lien social par leurs actions.

LE BIEN ALLER DES CROIX

Autour d'un noyau dur de quelques sonneurs assidus et acharnés, le Bien Aller des Croix s'est établi sur la commune d'Orcier en 2018, avec pour objectif de former et de perpétuer l'enseignement de la trompe dans la bonne humeur et la convivialité, tout en restant dans le Chablais.
Après une cotisation modique pour adhérer à notre association, nous dispensons la formation gratuitement toute l'année au cours de nos répétitions tous les mercredis à 19h00, pendant environs 1h30 à 2h00.
Ces répétitions se déroulent dans la salle des fêtes de la commune l'hiver ou lorsqu'il pleut, et en extérieur lorsque le temps est doux et sec.

La mise à disposition d'une trompe, sous forme de location, est possible pendant les premiers mois d'apprentissage Aucune connaissance de la musique n'est nécessaire pour débuter, même si la pratique d'un autre instrument ou des connaissances en solfège sont toujours un plus.

Pour les années à venir nous souhaitons augmenter nos effectifs tout en poursuivant une progression technique et musicale du groupe, afin de participer à des prestations publiques (fêtes de village, messes, anniversaires, mariages, etc.) et à des concours organisés par la Fédération Internationale des Trompes de France.

Alors si « le son du cor au fond des bois » et ces quelques mots ne vous laissent pas insensible, n'hésitez pas, venez nous voir à une répétition, nous vous promettons un bon accueil et nous serons heureux de vous compter parmi nous.

INCROYABLES COMESTIBLES

Temps fort en 2020 des Incroyables Comestibles à Orcier

• La création de panneaux pour indiquer le nom des plantes. Petits et grands ont récupéré bois, planches, dossiers de chaises, ardoises pour clouer, scier, poncer et assembler de jolis panneaux toujours avec l'esprit récup. L'atelier de Colas bien équipé nous a été d'une grande aide!

Puis place aux couleurs pour laisser libre cours aux esprits créateurs ! Avec cette belle énergie, l'envie de mettre des citations est venue naturellement pour ajouter de la poésie et de la philosophie au jardin.

• Un deuxième rendez-vous a permis de mettre en place ces jolis panneaux : Quelle joie de retrouver les plantes et d'associer les noms! Nous n'avons pas fini d'apprendre... Heureu-sement Delphine était là pour nous aiguiller dans cette drôle de chasse aux trésors!

Expérience renouvelée lors d'une journée Organisée par Chablais Permaculture et l'occasion d'ouvrir le jardin à des passionnés venus des alentours pour une visite pleines de surprises.

• Quel plaisir de finir ces rendez-vous autour d'un goûter ou un apéro partagé pour que les plus âgés régalent les petits et les plus grands avec leurs belles histoires pleines de magie et de mets délicieux ! Chacun repart les yeux pétillants et le cœur en joie en pensant déjà au prochain rendez-vous : la construction d'autre mobilier en palettes pour offrir des haltes pleines de rêverie à l'espace juste à côté de l'école. Un transat et un banc sont venus compléter ce mobilier après une exquise symphonie rythmée par les marteaux et les scies !

Et pour 2021 : Nous vous proposerons une rencontre en fin d'hiver pour recueillir vos envies pour la prochaine saison. Ensemble, imaginons comment rendre les espaces le plus agréable possible, proposons de nouveaux ateliers et des moments conviviaux autour d'un goûter ou apéro partagé. N'hésitez pas à guetter notre agenda !

S'informer :

• Contact : Delphine 0450810434

• Site incroyablescomestiblesleman74.chablaispermaculture

• Vous trouverez notre agenda sur le site LAC Chablais :

http://lac-chablais.fr/acteur/41/Incroyables-Comestibles-Leman-74

CHEVAUX

Le conseil communautaire de Thonon s'est réuni le mercredi 15 juillet 2020 pour élire sa gouvernance.
Christophe ARMINJON, Maire de Thonon a été élu Président.
Notre commune est représentée par une déléguée titulaire Catherine MARTINERIE et une déléguée suppléante Marie-Christine MICHAUD.

LA CRUE DE 2018

ETUDE SUR LE PAMPHIOT

Lors de la crue de juin 2018, le cours du Pamphiot s'est fortement incisé sur les secteurs à forte pente et, à l'inverse, a déposé ses matériaux sur les secteurs de replat, touchant plus particulièrement les deux hameaux de la Basse et de Charmoisy.
A la Basse, l'ancien lit du cours d'eau a ainsi été comblé et le tracé du lit modifié. De plus, une digue constituée des matériaux extraits du secteur à l'issue de la crue a été créée et n'apparaît pas aujourd'hui comme un ouvrage sécuritaire. A Charmoisy, le piège à embâcle situé en amont du hameau a été détruit par la force de l'événement d'une part et les matériaux déposés tout au long du cours sont venus exhausser le lit du Pamphiot d'autre part, d'où l'existence désormais d'un tirant d'air très faible sous le pont de la rue du Pamphiot.

Thonon Agglomération, au titre de sa compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), lance aujourd'hui une étude qui débutera au mois de mars prochain et qui vise à comprendre la mobilité des matériaux du Pamphiot depuis l'amont du cours d'eau jusqu'à Noyer à Allinges, en passant par la Basse et Charmoisy. De cette analyse découleront des propositions de travaux afin de remédier aux dysfonctionnements précédemment cités.
Sur le secteur de la Basse, il s'agira en premier abord de rediriger le lit du cours d'eau sur son ancien tracé et de reconstituer une digue dans les règles de l'art.
A Charmoisy, le piège à embâcles sera reconstitué. Concernant le pont rue du Pamphiot, les solutions pour un curage du cours d'eau seront étudiées. Si celles-ci s'avéraient impossibles techniquement ou inefficaces, d'autres solutions seront recherchées.
L'étude visera donc à définir les solutions techniques. Pour leur mise en œuvre, les responsabilités de chacun devront ensuite être précisées.

En parallèle, la commune a entrepris une démarche auprès du département pour déboucher le pont sous la route départementale à Fillient.

Nous suivons de prêt ce dossier prioritaire en matière de sécurité.

Améliorer mon logement avec l'OPAH

Vous souhaitez vous lancer dans des travaux de rénovation énergétique dans votre habitation (isolation des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage, etc.) ou vous souhaitez adapter votre logement pour le maintien à domicile (installation de douche, monte escalier, rampe d'accès, etc.) ? Vous louez (ou envisagez de louer) un logement, et vous souhaitez le réhabiliter ? L'OPAH [Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat] de Thonon Agglomération et REGENERO vous permettent d'envisager la réhabilitation de votre logement sereinement.

Avant de démarrer les travaux

L'agglomération a mis en place une OPAH afin de vous aider à concrétiser ces travaux grâce à un conseil personnalisé gratuit et à une aide financière adaptée. Si vous êtes propriétaire occupant, bailleur privé ou syndicat de copropriété dans l'une des communes de Thonon Agglomération, vous pouvez bénéficier de ce dispositif (sous conditions de ressource et selon la nature des travaux réalisés). Votre logement doit être construit depuis plus de 15 ans et les travaux ne doivent pas avoir démarré avant le dépôt complet du dossier. Ils seront à réaliser par des professionnels (fournitures et poses).

Un seul interlocuteur

L'OPAH est un dispositif financé par Thonon Agglomération et l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat). Le Conseil Départemental et Action Logement sont également partenaires et apportent des financements complémentaires. **Thonon Agglomération a mandaté la société Bonnin-Demarchi** pour vous conseiller et vous accompagner gratuitement dans votre projet.

« Remplacement de chaudière : une aide est possible ! »

« J'ai des revenus modestes et j'habite une maison des années 70. La vétusté de ma chaudière au fuel et l'augmentation du prix de l'énergie m'ont incité à son remplacement. Grâce à l'OPAH, j'ai reçu conseil et financement. J'ai pu remplacer ma chaudière et installer un ballon thermodynamique. Ainsi pour un budget total de 16 880 € TTC de travaux, je peux bénéficier de 14 652 € de subventions (86,80 %). Grâce au conseil de Bonnin-Demarchi, j'envisage d'autres opérations de rénovation de ma maison. »

Contact : Bonin-Demarchi
Tél : 04 56 48 00 11 - contact@bonnin-demarchi.fr

REGENERO : le service public pour la rénovation énergétique de l'Habitat

Vous avez un projet de rénovation énergétique pour votre logement, vous avez besoin de conseils ? Vous ne rentrez pas les critères d'éligibilité de l'OPAH (notamment les critères de ressources) ? Contactez l'un des conseillers REGENERO. Il pourra vous proposer un accompagnement technique spécifique et gratuit. Vous avez un doute sur qui contacter OPAH ou REGENERO ? Les prestataires travaillent en collaboration. Ils prendront connaissance de votre projet et vous réorienteront si nécessaire.

Retrouvez toutes les informations sur www.regenero.fr ou par téléphone au 04 58 57 00 87.

TADispo
Le Transport À la Demande

Réservez votre transport collectif !
au **04 50 74 49 96**

Transport à la demande

pensez-y !

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET TARIFS APPLICABLES À PARTIR DU 2 JUILLET 2018

Déplacez-vous dans les 25 COMMUNES de l'agglomération (sous conditions)

Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Le Lyaud, Loisin, Lully, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, Yvoire.

Disponible toute l'année, du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf jours fériés)

+ D'INFOS www.thononagglo.fr

THONON agglomération

THONON agglomération

SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE DES BRANCHAGES

Mes déchets de jardin restent au jardin !

SUR RENDEZ-VOUS
SERVICE GRATUIT
ENTRE 2M³ ET 25M³ DE BRANCHAGES

Informations et prises de rendez-vous
www.thononagglo.fr/rubrique déchets
ou au 04 50 31 25 00

MES DÉCHETS j'y veille !

www.thononagglo.fr

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Consignes de TRI

Emballages

Bouteilles et flacons en plastique uniquement

Emballages métalliques, canettes, aérosols, barquettes aluminium

Briques alimentaires

Cartonnettes

Les bons gestes !
- *Déposez les emballages en vrac sans les imbriquer*
- *Inutile de rincer les emballages il suffit de bien les vider*
  - *Attention : une bouteille d'eau à moitié vide bloque la chaîne de tri !*

Ne pas mettre

Papiers

Enveloppes, journaux, magazines, prospectus

Papiers, livres, cahiers, annuaires

Les bons gestes !
- *Déposez les papiers en vrac sans les froisser ni les déchirer*

Retrouvez les emplacements points tri sur www.thononagglo.fr !

Verre

Pots, bocaux et bouteilles en verre

Ne pas mettre

Ordures ménagères

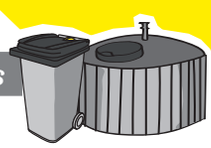

Autres déchets non recyclables ou inférieurs à 8 cm (capsules, couvercles, papier alu...)

Les plastiques non recyclables dont le polystyrène (tout ce qui n'est ni une bouteille ni un flacon)

Les bons gestes !
- *En sac fermé de 50 litres maximum*

Ne pas mettre

Textiles, linge de maison et chaussures

même abîmés

Les bons gestes !

- *Chaussures attachées par paires*
- *Articles propres et secs*
- *Textiles en sac fermé*

Retrouvez les emplacements des bornes textiles sur www.thononagglo.fr

Déchets de cuisine et de jardin

- **Vous avez un jardin ?**
Procurez-vous un ***composteur*** à tarif réduit auprès de Thonon Agglomération. Transformez vos déchets de cuisine et de jardin en compost... et réduisez de près d'un tiers le poids de votre poubelle !

- **Vos déchets verts sont trop volumineux ?**
Faites appel au ***service de broyage à domicile*** de Thonon Agglomération pour les valoriser dans votre composteur ou directement en paillage dans votre jardin.

- **Vous vivez en immeuble ou en copropriété et disposez d'un espace vert commun ?**
Thonon Agglomération peut vous accompagner gratuitement dans votre projet pour pratiquer le compostage entre voisins.

Plus d'infos sur www.thononagglo.fr ou au 04 50 31 25 00

Déchets spéciaux ou volumineux

À apporter en déchetterie

Déchets électriques et électroniques (gros électro-ménagers, petits appareils, écrans ex : TVs, claviers...)

Huiles et déchets dangereux (huiles de vidange ou de friture, peintures...)

Encombrants

Végétaux
À composter ou à valoriser au jardin en priorité !

Meubles
(benne spéciale à Douvaine et bientôt à Bons-en-Chablais)

Cartons vides
(sans polystyrène)

Bois

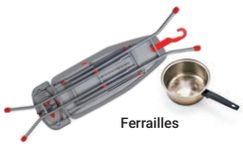

Ferrailles

Gravats, plaques de plâtre, batteries, pneus

Les bons gestes !

- *Mais aussi, les cartouches d'encre, les piles, les ampoules, les néons, les capsules Nespresso... Pensez-y : certains de ces déchets peuvent aussi se rapporter en magasin ! Ex : les médicaments en pharmacie.*

Grâce au tri, vos déchets ont une seconde vie !

Trier c'est :

- **économiser les matières premières et préserver l'environnement**
- **créer de l'emploi et de l'économie circulaire**
- **réduire les coûts de traitement des déchets**

Grâce à vos gestes de tri, les emballages sont transportés au centre de tri de Thonon-les-Bains où ils seront séparés par matières, compressés puis acheminés vers les usines de recyclage.

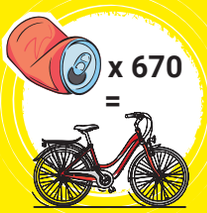

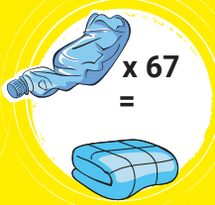

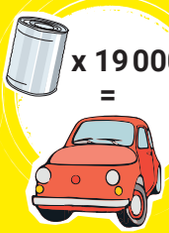

Le verre est recyclable à l'infini !

Envie de voir où vont vos déchets ?

Inscrivez-vous en ligne sur www.thononagglo.fr pour visiter le centre de tri et l'usine d'incinération !

Trier c'est bien, réduire c'est encore mieux !

J'achète à la coupe ou en vrac

J'utilise mon sac ou mon cabas

Je répare ou je fais réparer

J'inscris "STOP PUB" sur ma boîte aux lettres

J'emprunte ou je loue

J'offre des cadeaux dématérialisés (ex: une place de concert)

Je prends de la vaisselle réuti-lisable pour les repas en plein air

Je donne, j'échange ou je vends au lieu de jeter

J'opte pour des piles rechargeables

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Et vous ? Quel est votre objectif zéro déchet ?

Les déchetteries

Conditions d'accès

Pour les particuliers, les déchetteries d'Allinges, Bons-en-Chablais, Douvaine et Sciez ne sont accessibles qu'aux véhicules présentant une vignette, à retirer **en mairie** sur présentation de la carte grise et d'un justificatif de domicile.

Pour les professionnels, renseignements en déchetterie ou au **04 50 31 25 00**.

Adresses et contacts

Retrouvez les horaires détaillés sur www.thononagglo.fr

Déchetterie d'Allinges

Lieu-dit Mâcheron - (accès par la D12)
74200 Allinges
Tél : 04 50 73 98 59

Fermée le dimanche et les jours fériés

Déchetterie de Bons-en-Chablais

Rue des Bracots - 74890 Bons-en-Chablais
Tél : 04 50 39 46 86

Fermée le mercredi, le dimanche et les jours fériés

Déchetterie de Thonon-les-Bains

ZAE Vongy (au bout de l'avenue des Genévriers)
74200 Thonon-les-Bains

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Trois membres du Conseil Municipal et Monsieur Georges Favrat, ancien AFN, ont accompagné Madame le Maire pour une cérémonie brève en raison des consignes sanitaires.

Une minute de silence a été observée en hommage à tous ceux qui sont morts pour la France et pour les victimes du terrorisme.
Une gerbe a été déposée.

STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Les chats font partie de la vie du village, ils sont utiles en chassant les rongeurs.
Toutefois, au Chef-Lieu, nous avons une recrudescence de chats errants ou abandonnés. La stérilisation ou la castration est le seul moyen d'éviter cette prolifération et les risques sanitaires.
Nous remercions Madame Semette, qui s'est occupée bénévolement de ce problème, la commune ayant pris en charge le coût de l'opération.
Le Code Rural oblige les propriétaires à identifier les chats, par tatouage ou puçage, lorsqu'ils sont donnés ou vendus.

HALTE AUX INCIVILITÉS À ORCIER !

Des plaintes d'habitants d'Orcier nous sont parvenues et nous avons également constaté des comportements inadmissibles et qui seront sanctionnés avec beaucoup de fermeté, conformément aux règles de police applicables. Il en sera ainsi, notamment, pour tout dépôt sauvage, pour le bruit le dimanche et après 22 heures, ainsi que contre les propriétaires de chiens qui, dans le village, comme sur le chemin que prennent les écoliers, ne ramassent pas les excréments de leurs chiens ou les laissent aboyer intempestivement.

ETAT CIVIL

NAISSANCES
DESTREZ CAUVEL Eléonore, Chantal
FLAHAUT Eden, Mahé, Julien
COSTA GRELOZ Billie
DUFRENE Charlie, Patrick, Frédéric
FAVIER Lyla, Madalena
BOBENRIETH Séréna, Marie-Christine
FAVOREL Tess, Sarah
MAZUR Raphaël, Mérovée, Anthémius, Erèbos
ADAM Romaric, Jean, Laurent
DA VEIGA Jonas
COMMUNOD Louis, Gilles
KHOUDOYAN Marie
KUSIAK Anthony, Fabrice, Mario, Jean
GRENIER Nolan, Billy

MARIAGE
CREPY Mathilde et LINSEN Maximilianus

PACS
TORNIER Elodie et SARAIVA Jorge
LEBACQ Julie et MATHEY Alexandre

DECES
PITTILLONI Micheline
GAILLEPAND Suzanne
FILLION Jacqueline
BUYSSE Robert

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

MARDI 9H -12H ET 14H - 17H
MERCREDI 14H - 17H
VENDREDI 9H - 12H

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

POUR COMPRENDRE

GRAND FROID, REDOUX OU INTEMPÉRIES INHABITUELLES

SOYEZ VIGILANTS AUX APPAREILS DE CHAUFFAGE

Maux de tête, nausées, vomissements, si ces symptômes apparaissent, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les secours au **112, 18 ou 15**

POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS :

- Avant l'hiver, **faites vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié
- Tous les jours, **aérez les pièces au moins dix minutes** et ne bouchez jamais les entrées et sorties d'air
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion : **ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu**
- Placez impérativement les groupes électrogènes **à l'extérieur des bâtiments**
- **N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non-destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue...

Impression : Noëmie Création - Crédit photo : Mairie Orcier & Thonon Agglomération